

CONCEPTION FILIERES D'ASSAINISSEMENT

Permis de Construire, Certificat d'Urbanisme, Réhabilitation

L'étude de sol à la parcelle

- ✓ **L'étude de conception est demandée par le Service Assainissement de votre commune** (SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif).
- ✓ **Elle est indispensable** et se pose en préalable à toute demande de certificat d'urbanisme ou de permis de construire en vue d'une prescription de filière d'assainissement
- ✓ **L'étude de conception permet de vérifier si le sol en place est apte ou non à la mise en place d'un dispositif d'assainissement non collectif.**

Référence

- ✓ **Plus de 1 300 études** (principalement région Nouvelle Aquitaine) : habitation individuelle, gîtes, chambres d'hôtes, restaurant, château, camping, ...

Déroulement / Objectifs

Le déroulement :

- Etude du contexte géologique, hydrogéologique et hydrographique
- Réalisation de sondages à la tarière manuelle ou au tractopelle
- Mesure de perméabilité des sols

Les objectifs :

- Prescrire et dimensionner le type de traitement à mettre en place en fonction d'éventuelles contraintes et des souhaits de l'utilisateur

Le but de cette étude est de prescrire et de dimensionner la filière d'assainissement adaptée à votre terrain.

L'étude de terrain

L'étude de sol est réalisée en fonction de la localisation de l'habitation sur le terrain, de la topographie, de l'environnement (ruisseau, forage, arbres, ...), de l'emplacement du futur dispositif d'assainissement, ...

Il s'agit d'une étude qui est donc réalisée en fonction de contexte local et des desiderata du propriétaire.

Consultation d'entreprises & Maîtrise d'œuvre

- ✓ **Consultation d'entreprises**
- ✓ **Maîtrise d'œuvre**
- ✓ **Etude comparative sur le plan technique et financier dans le cas de prescription de filières agréées**

Qualité

- ✓ **Adhésion SYNABA**
- ✓ **CHARTRE** pour la qualité de l'Assainissement Non Collectif de la Gironde depuis 2011.

Délai de réalisation

- ✓ **Moins de 15 jours environ**